

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 06 AVRIL 2021

Date de la convocation : 02 avril 2021

Date d'affichage : 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe GUNDALL, maire.

Présents : BOUDHINA Emilie, BROQUET Chantal, COUCHE Hervé, CUNY Anne-Lise, DEMARET Vincent, FAIVRE Philippe, GODET Michaël, GRIS Gérald, GUNDALL Philippe, HUBERT Frédéric, KOTNIK Béatrice, MILLION Arnaud, PLUMON Laurence, SAVOURAT Bernard, TROCHET Stéphanie

Représentés : GANNE Sabrina par BROQUET Chantal, LADOIRE-REVOL Laëtitia par KOTNIK Béatrice, RUBY Céline par BOUDHINA Emilie, SAVERS Christophe par FAIVRE Philippe

Secrétaire : Mesdames CUNY Anne-Lise et BROQUET Chantal.

Monsieur le Maire informe qu'au vu des conditions sanitaires et du couvre-feu de 19h, le conseil municipal aura lieu sans public.

Il demande l'approbation par vote des membres du Conseil Municipal.

L'unanimité pour ce huis clos est obtenue.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Communication de Monsieur le Maire / Tour de table des adjoints

Information de Monsieur le Maire

- La réunion du Conseil municipal jeune prévu le 17 avril est une nouvelle fois annulée suite aux nouvelles restrictions sanitaires. Une date reste à définir afin que le Conseil municipal jeune puisse enfin se rassembler cette année. Monsieur le Maire regrette les effets du covid sur le fonctionnement de cette assemblée.
- La réunion sur le SCOT a elle aussi été annulée suite aux restrictions sanitaires, elle est reportée au 27 avril à 19h30.

- Des prospectus d'une société d'assurance ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Buchérois. La Mairie a été mentionnée en tant que partenaire, toutefois ce procédé est tout à fait anormal. L'assureur en question a été contacté afin de lui faire part de notre mécontentement. Les mêmes faits se sont déjà produits il y a quelques mois.
- Un nouveau sous-préfet ainsi qu'un nouveau directeur de cabinet sont arrivés à la Préfecture de l'Aube suite au départ de Madame CENDRE et Monsieur BEL. Il espère que le problème de branchement sauvage d'électricité avec les gens du voyage sédentaires, Chemin de Vaux, sera réglé rapidement.
- Afin de respecter les nouvelles mesures sanitaires, nous avons séparé les chaises entre chaque élu de deux mètres pour ce Conseil Municipal.
- Les logements sociaux de la commune représentent 16% des logements à cet instant.

Information de Madame Chantal Broquet

- Une marche par petits groupes est organisée deux fois par semaine grâce au CCAS. Après retour des participants, cette activité est une réussite.

Information de Monsieur Frédéric Hubert

- Des devis pour la rénovation de la chapelle de Courgerennes sont en cours.

Information de Madame Laurence PLUMON

- Sur la base du volontariat, il a été demandé de pouvoir accueillir les enfants pendant la fermeture de l'école en semaine 14. Les institutrices n'ayant pas répondu favorablement, la Mairie met à disposition le service du périscolaire pour le personnel d'urgence.
Nous les en remercions de cette participation. Il y a entre 10 et 16 élèves prévus chaque jour. Nous ouvrirons dans les mêmes conditions pour les semaines 15 et 16.

Information de Monsieur Hervé Couche

- Les travaux de marquage route de Maisons Blanches vont commencer mi-avril.
- Les travaux route de Verrières (renouvellement de la couche bitumée) seront réalisés la dernière semaine d'avril par le Conseil Départemental durant la nuit.

Information de Monsieur Philippe Faivre

- Les travaux de l'école se poursuivent, tout en observant des problèmes pour les finitions.
- Un nouvel arrêté du préfet concernant l'éclairage public, indique que la gestion des travaux sera assurée par le syndicat d'énergie mais que les raccordements seront désormais réalisés par Enedis. Ce changement risque d'apporter des problèmes d'efficacité et de rapidité.

2021_18 - Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, ainsi que celui de tous les titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations,

Considérant que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, conforme au Compte Administratif de la commune pour le même exercice n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	19	19	0	0	0

2021_19 - Adoption du compte administratif 2020

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à M. FAIVRE Philippe.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 347 637,22 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 1 222 962,71€.

<u>SECTION BUDGETAIRE</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE</u>
Investissement	1 113 556,80 €	1 222 962,71 €
Fonctionnement	291 097,57 €	347 637,22 €
TOTAL	1 404 654,37 €	1 570 599,93 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte administratif 2020.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	19	19	0	0	0

2021_20 - Affectation du résultat de l'exercice 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

10067 Code INSEE	Commune de Buchères Commune de Buchères	2020
----------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	291 097,57
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 539,65
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	347 637,22

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 222 962,71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-575 068,46
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	347 637,22
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	347 637,22
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après délibération, le conseil municipal :

- VOTE l'affectation du résultat de celui-ci

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

2021_21 - Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de la taxe foncière pour l'année 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 20.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.06 %.

Il propose au conseil municipal de reconduire ces derniers pour l'année 2021.

Les recettes fiscales du Budget Primitif 2021 sont estimées sur la base de ces taux.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'adopter ces taux de taxe foncière pour l'année 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

2021_22 - Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

(Celles-ci, vu la crise sanitaire, seront versées au cas par cas après s'être assuré de la reprise de leur activité.)

ASSOCIATION BUCHÈROISE	MONTANT
Coopérative scolaire	1 500 €
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord Bréviandes-Buchères	250 €
Tennis club des deux Vallées	2 000 €
A.J.H.A.	155 €
Club de l'amitié	800 €
Ensemble Vinteuil	520 €
La Croix blanche	700 €
Union Vélocipède de Buchères (UVB)	3 000 €
Troyes Aube Judo	1 000 €

Phimadelphie Country	300 €
Bucher'Gym	350 €
A.S.B Foot	600 €
France ADOT 10	300 €
Yoga Détente Buchérois	100 €
Zodiak Boxing Academy Club	520 €
Ass.Coup Carpe Dix	50 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	500 €
Société de chasse	120 €

ASSOCIATION EXTÉRIEURE	MONTANT
ANACR Aube	100 €
Secours Catholique	100 €
Ass. de défense des consommateurs de l'Aube	100 €
Adama 10	100 €
La ligue contre le cancer	80 €
Ass. Valentin HAUY	60 €
ALMEA CFA interpro	195 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	80 €
France Alzheimer	80 €
Protection civile	100 €
Les resto du cœur	200 €
Comité Départemental Handisport	50 €
TDA Studio	200 €
Association Prévention Routière	100 €
BTP CFA AUBE	65 €
S.P. A	50 €

Total de l'enveloppe accordée :	14 425 €
Total de l'enveloppe disponible :	16 500 €
Montant de l'enveloppe de réserve :	2075 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer pour l'année 2021 les propositions de subventions ci-dessus détaillées.
- INDIQUE que le versement se fera après reprise de leur activité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

2021_23 - Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2021, lesquelles prennent en compte les résultats reportés de l'exercice 2020,

- NOTE que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 1 971 960,22 euros.
En ce qui concerne la section d'investissement, elle est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 1 951 505,26 euros.
- ADOPTE le budget primitif 2021 de la commune de Buchères, lequel est voté au chapitre.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h13.

Fait à BUCHERES, les jours, mois et an susdits

Le maire,

